

incessantes du jour et de la nuit et les pénitences volontaires des religieux et des religieuses vouées à la contemplation et à la réparation... Quel contre-poids aurons nous, désormais, à nos fautes et aux crimes de la société? Où notre clergé lui-même trouvera-t-il des auxiliaires comparables à ceux qu'il perdra, dont le zèle apostolique apportait à son ministère un si puissant secours, et, aux paroisses, tant de bénédictions?

« C'est donc sans dédommagement possible, dans la plupart des cas, que l'on enlève au peuple ses serviteurs et ses servantes, que l'on détruit ce service gratuit de l'ignorance, de la pauvreté et de la douleur. »

Qui parle ainsi, Nos TRÈS CHERS FRÈRES? C'est l'Évêque français. Ce sont vos évêques, vos Pères dans la foi, ceux que l'Esprit-Saint a chargé du gouvernement de vos âmes et qui pleurent sur elles à la vue des privations qui les attendent, et par suite, des défaillances auxquelles elles sont exposées.

Oui, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, nous pleurons en songeant à toutes ces âmes, âmes d'enfants, d'orphelins, de pauvres, de vieillards, de malades, qui vont se trouver dans le dénuement le plus complet. Ce sont les besoins spirituels de ces abandonnés, de ces faibles, de ces souffrants qui nous arrachent les larmes, parce que, qu'elles que soient les mesures que l'on prenne pour assurer les soins corporels, il y a deux choses qu'on ne leur rendra pas, deux choses sacrées auxquelles elles ont un droit supérieur à tout droit, qu'on ne peut pas, qu'on ne veut pas leur rendre : la parole de Dieu qui